

# Un long chemin vers l'appellation champagne

Depuis 2008, l'association Haute Vallée de l'Aube champenoise se mobilise pour faire entrer sept communes dans l'AOC champagne

Mathieu GIBET

La route est longue mais ils y croient. Réunis samedi à Lantysur-Aube, en Haute-Marne, les membres de l'association Haute Vallée de l'Aube champenoise restent mobilisés pour que les sept communes aubois et haut-marnaises réunies au sein de l'association intègrent la zone d'appellation champagne.

## « Tous les critères »

« En 2003, le Syndicat général des vignerons a demandé à l'Institut national des appellations d'origine (INAO) de plancher sur la révision de la délimitation de l'aire d'appellation champagne.

En 2005, des experts sont nommés et la révision est lancée avec l'objectif de définir une zone d'élaboration et une zone de production.

En 2008, les experts rendent leur rapport et c'est à ce moment que l'on découvre que quatre communes de la rive gauche sont proposées en zone d'élaboration. On regarde les critères et l'on découvre qu'à notre sens toute la



Dinteville, Juvancourt, Laferté-sur-Aube, Lantysur-Aube, Silvarouvres, Villars-en-Azois et Ville-sous-la-Ferté souhaitent intégrer l'AOC champagne

vallée doit pouvoir entrer en zone d'élaboration puisque l'on répond à tous les critères », indique Emmanuel Roussel.

En quelques semaines un dossier complet est monté pour présenter les arguments et, afin de porter ce dossier, une association est constituée, l'association Haute Vallée de l'Aube champenoise. L'association pense que ces arguments ont convaincu les experts

et estime que les sept communes sont aujourd'hui « pressenties » pour intégrer l'aire géographique d'élaboration.

Mais l'INAO ne délivrera pas tout de suite son verdict. Loin des pressions, les experts travaillent maintenant sur la délimitation parcellaire. « Il s'agit d'aller dans le détail, de dire si telle ou telle terre peut accueillir des vignes à l'intérieur même de la

zone d'appellation », indique Emmanuel Roussel.

« Une fois que les experts auront rendu leur conclusion, deux, trois, voire quatre années seront sûrement nécessaires pour examiner les réclamations », note Joël Falmet, vice-président du Syndicat général des vignerons. Ce qui repousse une décision définitive à l'horizon 2018-2020. Patience donc !

## REPÈRES



### Sept communes.

Dinteville, Juvancourt, Laferté-sur-Aube, Lantysur-Aube, Silvarouvres, Villars-en-Azois, Ville-sous-la-Ferté.

**Aire géographique d'élaboration.** Il est possible d'y vinifier, d'y élaborer et d'y habiller les vins d'appellation champagne.

**Zone de production.** Terroirs déclarés aptes à porter de la vigne compte tenu des usages locaux, loyaux et constants. Pour l'intégrer, une commune doit répondre à trois grandes catégories de facteurs :

- appartenir à la Champagne historique et vinicole,
- appartenir à l'une des grandes structures géomorphologiques portant le vignoble,
- combiner au mieux des caractères environnementaux favorables.

## ENTRE AUBE ET HAUTE-MARNE

# « Nous sommes des Champenois »



Le vieux pressoir et la cave du château de Dinteville sont autant de vestiges prouvant un passé viticole (photo archives)

Les membres de l'association se sont plongés dans l'histoire locale et la géologie, ont recensé les activités liées à la viticulture, ont pris conseil auprès d'un botaniste... Et ils arrivent à une conclusion : « Nous sommes des Champenois. »

« La Haute Vallée de l'Aube champenoise a toujours appartenu à la Champagne historique. Ce territoire exportait jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle une partie de ses productions pour les maisons de champagne », indique le secrétaire adjoint de l'association, Emmanuel Roussel.

Les archives du château de Dinteville apportent, par exemple, la preuve que du champagne était produit et élaboré dans la vallée au XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. « Pour tous les villages, nous avons les éléments

de preuve de notre appartenance à la Champagne historique, ainsi que les preuves de l'activité viti-vinicole importante », assure Emmanuel Roussel.

### Encore quelques vignes

Pourtant, en 1927, la Haute Vallée de l'Aube champenoise a été exclue de l'aire géographique. Cela n'aura pas empêché ce territoire de traverser le XX<sup>e</sup> siècle sans perdre ses traditions ni son savoir-faire. En effet, la vallée dispose de quelques vignes sur ses coteaux qui produisent du vin tranquille. « Par ailleurs, entre 10 % et 15 % de ses habitants travaillent dans des exploitations de champagne proches, soit dans les vignes, en production, soit dans les caves, en élaboration ».